

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°23-075

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 10 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	07/11/2023
En exercice : 23	Date d'affichage :	07/11/2023
Présents : 18		
Votants : 22		

Présents : MM. GENON Hervé - GACHET Roger - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric -
MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno - RICHARD Denis -
RICO-PEREZ José - RIZZON Bruno

Mmes Josyane BAZIN - Claire COMBET - GAZET Véronique - JABOUILLE Martine
- JALLIFFIER-VERNE Christelle - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura -
PEREZ Stéphanie

Excusés :

MM.- Nicolas BIBOLLET - Jean-Luc DELWAL
Mmes BOIVINEAU Myriam - GENON Marie - LEGRAND Alexandra

A été nommé secrétaire de séance : Josyane BAZIN



Objet : **Bibliothèque municipale – Approbation d'une convention de projets trisannuelle avec la Direction de la lecture publique du Conseil Savoie Mont Blanc (CSMB)**

Il est exposé aux membres du Conseil Municipal que la bibliothèque de la commune de Val d'Arc bénéficie pour la période 2023-2027 des services offerts par la Direction de la lecture publique du CSMB (formation, conseil, ressources numériques, prêt de documents, action culturelle, etc.) par signature de la convention-socle en date du 17/02/2023.

Afin de bénéficier également d'un soutien financier pour les projets en lien avec le développement de la bibliothèque, la collectivité doit respecter le règlement des aides de la Direction de la lecture publique du CSMB et signer une convention de projets en sus de la convention-socle. Ce document décrit les projets envisagés pour les trois années à venir et constitue une feuille de route du développement de la bibliothèque à moyen terme.

Ainsi, il est proposé de renforcer le partenariat avec le CSMB au travers d'une convention de projets qui permet à la commune de déposer des dossiers de demande de subvention, selon ses besoins, dans les domaines de l'aménagement, du développement des collections, du développement du numérique, de l'informatisation, de l'action culturelle et/ou de l'aide à l'emploi qualifié.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des personnes présentes et représentées :

- APPROUVE les termes de la convention de projets ci-annexée, valable pour trois ans à compter de la date de signature par le Président du CSMB.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférant
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer toute demande de subvention en lien avec le développement de la bibliothèque et à signer tous documents y afférant.

Le secrétaire de séance

Josyane BAZIN



Le Maire,

Hervé GENON